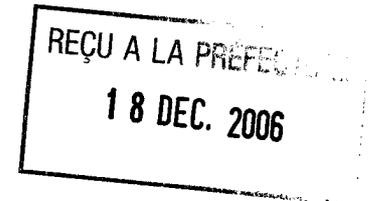


N° CG 2007/I - 6<sup>e</sup>/05  
Séance du 14 DEC. 2006

**BP 2007 - ENVIRONNEMENT NATUREL**



Le Conseil Général,

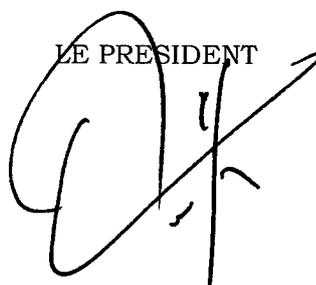
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 16 novembre 2006,
- VU la décision des Commissions Réunies du 12 décembre 2006.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- adopte les conclusions du rapport,
- inscrit pour 2007, au titre du rapport "environnement naturel", 1.540.000 € en Autorisation de Programme et 4.061.000 € de crédits de paiement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe,
- valide la convention pluriannuelle 2007-2009 ainsi que la convention annuelle d'application 2007 avec le Conservatoire des Sites Alsaciens et autorise le Président à les signer,
- approuve l'annexe 2 au rapport, intitulée « Politique d'éducation à la nature et à l'environnement concertée entre la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, pour la période 2007 à 2009 »,
- annule toutes les dispositions antérieures relatives aux critères de financement du programme d'Education à l'Environnement,

- donne délégation à la Commission Permanente pour :
  - attribuer aux différents bénéficiaires les crédits en faveur de l'éducation à l'environnement et du soutien à la vie associative et aux collectivités, sur avis de la 6<sup>ème</sup> Commission,
  - valider les diverses conventions de partenariat et m'autoriser à les signer,
  - prévoir si nécessaire une inscription de crédits supplémentaires en DM1 pour :
    - la poursuite du programme d'acquisitions foncières,
    - les travaux liés au projet de Conservatoire Botanique Régional, pour lesquels un avis de principe favorable avait été donné lors du BP 2006.

Acte certifié exécutoire  
 Réception en date du 18 DEC. 2006  
 Publiée le 29 DEC. 2006.....  
 Pour le Maire, le Maire Général  
 et la Commission  
  
 Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
 Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
 18 DEC. 2006

Adopté  
 .....voix contre  
 .....abstention